

Le 2 juin 2022

Par **SDÉ** et courriel

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211

Télec. : 514 289-2007

C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments
Dossier Régie: R-4169-2021 Phase 1 / Notre dossier : R062355

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (« **Hydro-Québec Distribution** » ou « **HQD** ») donne suite à la décision de la Régie D-2022-061 du 19 mai 2022 relativement au dossier mentionné en objet (la « **Décision** »).

HQD dépose l'ajout au texte de l'article 8.1, dans ses versions française et anglaise, comme pièce **HQD-Énergir-7, document 1**. Il précise que, suivant la décision de conformité de la Régie, le texte approuvé fera l'objet d'un addenda qui sera accessible sur son site Web.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

JC/jl

c.c. : Me Hugo Sigouin-Plasse
Intervenants